

Avec ce logiciel, je vais enfin pouvoir faire ce que je veux avec mon ordinateur



À la découverte des logiciels libres...

1 Informatique : vive la liberté !

Pourquoi parler de liberté quand on parle d'informatique ?

> Nous sommes tous concernés.

L'ordinateur est devenu un outil **incontournable** dans nos existences pour des besoins courants (s'informer, échanger avec des amis, faire des achats, commander un billet de train ou d'avion, etc) ainsi que pour des actes plus importants (opérations bancaires, déclarations d'impôts, recherches d'emploi, démarches administratives, etc).

Et, même si l'on est pas utilisateur d'un ordinateur, le traitement informatique s'impose dans notre **quotidien** : cartes bancaires, déplacements, remboursements de frais médicaux...

> Privateur ou libre, quelle différence ?

Lorsque l'on acquiert un programme informatique, on doit généralement accepter les termes de sa **licence** avant sa première utilisation.

Un logiciel est dit **privateur** si sa licence inclut des **restrictions** à l'usage, à la copie ou à la modification. Par exemple, un logiciel qu'on ne peut installer que sur un nombre limité de postes, ou encore un logiciel gratuit pour un « usage non commercial ». La majorité des logiciels distribués dans le commerce sont aujourd'hui encoreivateurs.

Au contraire, un logiciel est dit **libre** lorsque sa licence accorde explicitement le **droit** de l'utiliser sans restriction, mais accorde également une grande **liberté** de le **copier**, de le **modifier** et de le **redistribuer** – avec ou sans modifications – selon la licence retenue. Ce droit suppose un accès au **code source** du logiciel – c'est-à-dire sa recette – c'est pourquoi les logiciels libres sont parfois aussi appelés *open source*.

En détail :

> Si le logiciel prive l'utilisateur de ses libertés, celui-ci ne peut corriger aucune erreur incluse.

Il ne peut pas non plus adapter le logiciel à ses besoins spécifiques.

Il est contraint d'attendre une éventuelle prochaine version du logiciel pour espérer que des erreurs soient corrigées, ou des améliorations proposées.

Et le plus souvent, il devra finalement repayer pour pouvoir disposer d'une version enrichie, ou tout simplement moins boguée du logicielivateur.

S'il souhaite une adaptation pour ses usages particuliers, il sera également tributaire de la volonté du créateur de logiciel et devra payer à nouveau pour en obtenir le droit d'usage.

> Si le logiciel est libre, l'utilisateur fait partie d'une vaste communauté d'utilisateurs collaboratifs.

À ses côtés se constituent des groupes de **développeurs** (dont il peut bien sûr faire partie s'il en maîtrise les aspects techniques), mais aussi d'autres **contributeurs importants**, que sont les graphistes, les traducteurs, les rédacteurs de documentation, les testeurs, etc.

Dans la mesure où il a accès au code source, chaque **adaptation** ou **modification** peut être **réalisée** par lui-même, **demandée** à la communauté de développeurs, ou encore **commandée** à une société de prestation de services qualifiée.



Cette série de documents est inspirée de l'exposition « **Informatique : Vive la liberté !** », réalisée par la **Ligue de l'Enseignement des Alpes du Sud**, l'association **Linux-Alpes** et **Apitux**, et est disponible sur le site <http://expoLibre.org/> sous licence **CC-BY-SA**.

Les dessins sont issus des **Geekscottes** : des petits bouts de bandes dessinées tentant de retranscrire l'humour exigeant des amateurs d'informatique libre, disponibles sous la licence libre **CC-BY-SA** sur le site internet <http://www.nojhan.net/geekscottes/>.



Pionnière du logiciel libre en France, l'**April** est depuis 1996 un **acteur majeur** de la démocratisation et de la diffusion du **logiciel libre** et des **standards ouverts** auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. Voir le site internet <http://www.april.org/>.

